

Berne, 10 décembre 2025 / Communiqué de presse de la Conférence Suisse des Écoles Supérieures

Le Conseil national renforce la formation professionnelle supérieure, mais une différenciation importante dans les compléments de titre fait défaut

La Conférence Suisse des Écoles Supérieures (C-ES) salue la décision prise aujourd'hui par le Conseil national concernant la révision de la loi sur la formation professionnelle (LFPr). Dans l'ensemble, le projet renforce la formation professionnelle supérieure et accroît sa visibilité dans le système éducatif. Le droit d'utiliser la désignation «école supérieure», la flexibilité des EPD-ES, ainsi que l'introduction des compléments de titres «Professional Bachelor» et «Professional Master» constituent des avancées importantes. Néanmoins, la C-ES regrette que le Conseil national ait rejeté la mention différenciée «Professional Bachelor en [spécialité]» pour les diplômes ES.

Il manque ainsi une distinction importante entre les écoles supérieures en tant que filière de formation autonome et organisée de manière scolaire. Bien que les écoles supérieures se distinguent clairement, par leur ampleur, leur structure et leurs objectifs, des cours préparatoires nettement plus courts menant aux examens professionnels fédéraux, les deux devraient à l'avenir porter le même titre complémentaire.

L'absence d'indication de la spécialisation affaiblit la visibilité des diplômes ES

Sans la mention de spécialisation, les diplômes ES sont moins facilement identifiables dans les processus RH numérisés et leur niveau de formation élevé n'est pas suffisamment mis en valeur. Les étudiant·e·s ES fournissent un travail important et méritent des chances équitables sur le marché du travail. Une logique de titres différenciée dans les langues nationales aurait été un signal politique important de valorisation, d'autant plus qu'en anglais elle existe déjà depuis longtemps et qu'elle n'entraîne de charges supplémentaires ni pour les écoles ni pour l'administration.

La C-ES accompagnera activement les travaux d'ordonnance

Avec la décision prise aujourd'hui, il est clair que les compléments de titre ne pourront plus être modifiés au niveau législatif. Leur mise en œuvre concrète se fera désormais dans le cadre du processus d'élaboration des ordonnances. La C-ES accompagnera de près ce processus et s'engagera pour que la mise en œuvre soit pratique, compréhensible et conforme à un positionnement clair de la formation professionnelle supérieure. La C-ES se tient à la disposition de l'administration, des responsables politiques et des partenaires de la formation pour répondre aux questions et mener un dialogue constructif.

LEHE: article d'évaluation positif – le PiBS ne constitue pas une solution adéquate

Dans le cadre des délibérations sur la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles dans le domaine suisse des hautes écoles (LEHE), la C-ES note avec inquiétude que le Bachelor intégré à la pratique (PiBS) doit être ancré dans la loi, alors qu'il est prouvé qu'il ne génère ni davantage de spécialistes MINT, ni une augmentation de la proportion de femmes dans ces professions. De plus, le PiBS crée une concurrence inutile avec les filières de formation pratiques existantes et affaiblit le système de formation duale éprouvé.

En revanche, il est positif que l'évaluation régulière soit complétée par un mécanisme de correction clair en matière de politique éducative (article 25a, alinéa 4). Si le Conseil des hautes écoles constate des effets indésirables, la Confédération doit renégocier la conception des filières PiBS ou, le cas échéant, suspendre l'offre. Il s'agit donc d'un instrument efficace pour corriger à temps les dérives. La C-ES suivra attentivement la mise en œuvre, notamment en ce qui concerne une éventuelle extension du modèle PiBS à des filières d'études hors du domaine MINT, et prendra, si nécessaire, d'autres mesures.

Contact:

- Peter Berger, président de la Conférence Suisse des Écoles Supérieures, Tél. 079 654 81 81
- Claudia Zürcher, vice-présidente de la Conférence Suisse des Écoles Supérieures, Tél. 079 479 68 88